

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION DE iDTGVMAX

Version applicable à compter du 20 septembre 2016

Les abonnements iDTGVMAX sont vendus en série limitée. .

En s'abonnant à l'offre iDTGVMAX et en utilisant le Site [www.idtgvmax.com](http://www.idtgvmax.com) et l'Application mobile iDTGVMAX, l'Abonné accepte les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation et s'engage à les respecter.

iDTGV se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales d'Utilisation et s'engage à en informer les Utilisateurs dans un délai raisonnable, par tout moyen.

## 1- DEFINITIONS

Un « MAXtrotter » ou un « **Abonné** » : désigne la personne titulaire d'un abonnement iDTGVMAX et inscrite sur le Site et/ou l'Application mobile pour bénéficier du Service.

« Checker » : signifie bloquer une place iDTGVMAX à bord d'un train iDTGV. Le client peut « se Checker » ou annuler un Check depuis l'Application mobile iDTGVMAX ou le Site internet iDTGVMAX.

Un « Check » : désigne une option de réservation sur un iDTGV valable pour un trajet.

Un « **Trajet** » : est équivalent à un voyage « aller »

« Libérer un Check » : annuler un Check

Un « Internaute » : désigne toute personne visitant le Site et/ou l'Application mobile sans y être inscrite.

Un « **Carton jaune** » : désigne un avertissement valable 30 jours reçu dans les cas mentionnés à l'article 8.1.

Un « **Carton rouge** » : correspond à 2 Cartons jaunes reçus en 30 jours consécutifs. Le Carton rouge est une pénalité valable également 30 jours qui réduit les possibilités d'anticipation de l'Abonné sur ses Checks (cf. article 8.2).

L' « espace iDTGVMAX » : désigne l'espace réservé à bord des iDTGV aux Abonnés de l'offre iDTGVMAX.

Le « Compte Abonné » : désigne le compte personnel obtenu par les Abonnés du Site iDTGVMAX lors de leur souscription à l'abonnement iDTGVMAX. Ce Compte permet à l'Abonné de Checker un train, de visualiser le détail de ses trajets à venir et de ses trajets passés, de consulter son échéancier, de modifier certaines données personnelles, de contacter le Service Client iDTGVMAX et de créer son profil communautaire. La consultation du Compte Abonné est possible sur le Site iDTGVMAX et sur l'Application mobile iDTGVMAX uniquement.

Un « Bon d'Achat » : est un bon, non nominatif, d'une validité de 1 an pouvant servir pour tout achat d'un Billet iDTGV sur le Site iDTGV, le Site Mobile iDTGV et sur les Sites Vendeurs. Chaque Bon d'Achat n'est valable qu'une seule fois, ainsi, si la valeur d'un Bon d'Achat excède celle du produit acheté, cela ne donne pas lieu à restitution et il n'est plus possible de réutiliser ce Bon d'Achat pour un achat ultérieur.

Le « Payeur » : désigne la personne qui paye les mensualités dues par l'Abonné au titre de son abonnement iDTGVMAX.

Le « Service » : désigne une prestation dématérialisée de fourniture de services ferroviaires iDTGV, réservée aux Abonnés iDTGVMAX, sur le Site et l'Application iDTGVMAX.

Le « Site » : désigne le site [www.IDTGVMAX.com](http://www.IDTGVMAX.com) édité par la société iDTGV.

L' « Application mobile » : l'application mobile d'iDTGVMAX permettant l'utilisation du Service.

Les « Conditions Générales » : désignent les présentes conditions générales de vente et d'utilisation d'iDTGVMAX qui ont pour but de fixer les conditions de vente du Service iDTGVMAX et les règles d'utilisation du Site et de l'Application mobile.

« Communauté » : désigne les MAXtrotters voyageant dans un même train qui souhaitent partager leur profil et échanger entre eux.

« Site iDTGV » : site Internet localisé à l'adresse URL [www.idtgv.com](http://www.idtgv.com) auquel toute personne peut se connecter notamment pour découvrir les prestations, autre que celle d'iDTGVMAX, proposées par iDTGV.

« **Site mobile iDTGV** » : site Internet iDTGV accessible depuis un mobile.

« **Sites Vendeurs** » : sites Internet d'agences de voyages proposant à la vente l'ensemble des produits iDTGV (excepté l'Abonnement iDTGVMAX) et dont les adresses URL des pages permettant la commande de billets iDTGV commencent par <http://ventes.idtgv.com>.

« **iDTGV** » : désigne la société éditant le Service iDTGVMAX sur le Site et l'Application mobile ; Société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 2 Place de la Défense, CNIT 1, BP 440, 9205 Paris-La-Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 478 221 021 ;

## 2- DESCRIPTION DE L'ABONNEMENT

L'abonnement iDTGVMAX est un abonnement annuel à prélèvements mensuels donnant droit à un nombre illimité de voyages utilisables dans tous les trains iDTGV pour toutes les destinations desservies par iDTGV (consultables sur [www.idtgv.com](http://www.idtgv.com)). L'Abonné iDTGVMAX a la possibilité d'emprunter tous les trains iDTGV sans restriction, dans la limite des places disponibles attribuées aux Abonnés iDTGVMAX et du contingent de Checks accordé à l'Abonné.

**Le titulaire de l'abonnement iDTGVMAX doit systématiquement et obligatoirement être muni d'un Check pour le train effectivement concerné ainsi que de sa carte d'abonné iDTGVMAX.** La réservation des Checks s'effectue exclusivement via le Compte abonné du MAXtrotter disponible sur le Site ou sur l'Application mobile iDTGVMAX.

Après chaque Check réalisé, les détails du Check réalisé seront accessibles via le Compte abonné iDTGVMAX sur le Site et l'Application mobile.

## 3- CONDITIONS D'UTILISATION DU SITE ET DE L'APPLICATION MOBILE

Le Site et l'Application mobile iDTGVMAX sont une plateforme interactive, c'est-à-dire un outil permettant aux Abonnés d'avoir recours aux Services proposés par iDTGV dans le cadre de l'Abonnement iDTGVMAX.

L'Abonné et/ou l'Internaute s'engage à respecter l'objet et la finalité du Site et/ou de l'Application mobile. Ainsi, il s'engage à utiliser le Site et/ou l'Application mobile, ainsi que l'ensemble des informations auxquelles il a accès dans le cadre de cette utilisation, à des fins strictement personnelles et non commerciales/lucratives, dans l'optique exclusive de souscrire un Abonnement, de Checker ses Trajets, ou de contacter la Communauté de MAXtrotters et ce, dans le seul but de voyager dans le cadre de l'Abonnement iDTGVMAX.

### 3.1 Spécificités liées au Site

La commande de prestations iDTGVMAX est réservée aux utilisateurs ayant pris connaissance et acceptés par un clic les présentes Conditions Générales dans leur intégralité.

#### Description des fonctionnalités du Site

Le Site [idtgvmax.com](http://idtgvmax.com) est un site assurant la promotion et la vente des Services iDTGVMAX commercialisés par iDTGV sous la marque « iDTGVMAX® ». Il permet notamment aux Internautes et/ou Abonnés d'avoir accès à une page d'accueil sur laquelle est proposé :

- une présentation de l'offre iDTGVMAX ;
- un accès au formulaire de souscription à l'Abonnement ;
- un lien permettant d'activer sa carte iDTGVMAX ou de se connecter à son Compte Abonné ;
- un accès vers les présentes Conditions Générales ;
- un accès vers les Fiches Pratiques qui apportent des réponses aux questions fréquemment posées sur le fonctionnement de l'Abonnement ;
- un lien de redirection vers le site [idtgv.com](http://idtgv.com) ;
- un accès aux mentions légales et à la charte de confidentialité.
- un lien permettant aux Abonnés de porter à la connaissance d'iDTGV tout contenu accessible sur le Site et/ou l'Application mobile ou tout manquement aux présentes Conditions Générales.

Le Site est également constitué d'un espace réservé aux Abonnés iDTGVMAX sur lequel est proposé l'ensemble des Services proposés par iDTGV dans le cadre de l'Abonnement :

- consulter son Compte Abonné,
- gérer ses Checks,
- accéder à son profil,
- accéder à la Communauté des MAXtrotters checkés sur le même train,
- contacter le Service Client,
- consulter les Fiches Pratiques qui apportent des réponses aux questions fréquemment posées sur le fonctionnement de l'Abonnement,
- consulter les informations relatives aux Applications mobiles.

#### Cookies

Un cookie est un fichier texte qu'iDTGV transfère sur l'ordinateur de l'Internaute et/ou de l'Abonné via le navigateur Internet. Il enregistre des informations relatives à la navigation de l'Internaute et/ou de l'Abonné sur le Site qui pourront être lues lors de ses visites ultérieures, dans le but de simplifier la navigation sur le Site.

Ainsi, lorsque les Abonnés se connectent sur le Site, les serveurs d'iDTGV enregistrent automatiquement les informations sur la manière dont ils utilisent le Service via l'activité de leur Compte (nombre de connexions, type de navigateur utilisé, adresse IP, pages visitées).

Un ou plusieurs cookies, ou fichiers similaires, peuvent être placés sur le disque dur d'un Internaute et/ou d'un Abonné.

Les informations des Comptes Abonnés sont utilisées pour leur proposer des contenus adaptés à leurs centres d'intérêts (trajet, contact, point d'intérêt par exemple).

Toutefois, un cookie ne peut pas être utilisé pour lire des informations contenues dans les fichiers de l'ordinateur de l'Internaute et/ou Abonné.

Par ailleurs, il est possible pour l'Internaute et/ou Abonné de refuser l'installation de ces cookies, de recevoir un message d'avertissement avant qu'un cookie ne soit copié, ou de supprimer les cookies de son disque dur en se rendant dans la section « paramètres » du navigateur (cf. détails ci-dessous en fonction du navigateur utilisé). Dans ce cas, l'utilisation du Site pourra être altérée.

Les fonctionnalités d'authentification et de Check ne peuvent être fournies sans l'acceptation des cookies.

En effet, l'utilisation des cookies permet de vous identifier pour accéder à votre Compte Abonné, et de sélectionner les trajets désirés (Checks) disponibles sur idtgvm.com.

Votre navigateur peut également être paramétré pour vous signaler les cookies qui sont déposés dans votre ordinateur et vous demander de les accepter ou pas.

Si votre navigateur est configuré de manière à refuser l'ensemble des cookies, vous ne pourrez pas profiter de l'ensemble des Services iDTGVMAX.

Dans le cas où l'Internaute et/ou Abonné décide de laisser les « cookies » actifs, il s'assure de sa déconnexion lorsqu'il partage un ordinateur avec d'autres personnes.

Afin de gérer les cookies au plus près de vos attentes, nous vous invitons à paramétrer votre navigateur en tenant compte de la finalité des cookies.

#### **Internet Explorer**

- Dans Internet Explorer, cliquez sur le bouton « Outils », puis sur « Options Internet ».
- Sous l'onglet Général, sous Historique de navigation, cliquez sur « Paramètres ».
- Cliquez sur le bouton « Afficher les fichiers »

#### **Firefox**

- Allez dans l'onglet « Outils » du navigateur puis sélectionnez le menu « Options »
- Dans la fenêtre qui s'affiche, choisissez « Vie privé » et cliquez sur « Affichez les cookies »

#### **Safari**

- Dans votre navigateur, choisissez le menu « Édition » > « Préférences ».
- Cliquez sur « Sécurité ».
- Cliquez sur « Afficher les cookies ».

#### **Google Chrome**

- Cliquez sur l'icône du menu « Outils ».
- Sélectionnez « Options ».
- Cliquez sur l'onglet « Options avancées » et accédez à la section « Confidentialité ».
- Cliquez sur le bouton « Afficher les cookies ».

### **3.2 Spécificités liées à l'Application Mobile**

Pour accéder à l'Application mobile, il est obligatoire de la télécharger à partir des plateformes de téléchargement d'applications pour iOS (AppStore) et Android (Google Play Store) via un terminal mobile. L'Application mobile a été développée pour les téléphones mobiles sur un système d'exploitation Apple iOS et Android.

- pour les terminaux Apple (à partir de l'iPhone 4,) : sous iOS 7 ou supérieur ;
- pour les terminaux Android (les modèles récents) : à partir de OS 2.3.3 à la 4.4.

#### **Description des fonctionnalités de l'Application Mobile**

L'Application permet à tous les Utilisateurs de consulter le descriptif de l'Abonnement.

L'Application permet aux Abonnés :

- de se connecter à leur Compte Abonné ;
- de procéder à des « Checks » sur les Trajets souhaités ;
- de gérer et annuler ses « Checks » ;
- de consulter les informations liés à son Abonnement IDTGVMAX ;
- de gérer son profil ;
- de contacter les MAXtrotters checkés dans le même iDTGV ;
- de contacter le Service Client via un formulaire de contact.

L'Application mobile ne permet pas aux utilisateurs de souscrire à l'Abonnement iDTGVMAX, ni d'activer la carte. Pour cela, ils doivent se rendre sur le Site.

iDTGV, via ses prestataires en charge de la réalisation et maintenance de cette Application, fera tous les efforts raisonnables pour s'assurer que l'Application est disponible à tout moment.

### **Notification Push**

Les Notifications Push donnent à l'Abonné les informations suivantes :

- confirmation du Check réalisé ;
- confirmation du Check libéré ;
- attribution d'un fauteuil suite à la libération d'un check
- rappel du Check réalisé 2 heures avant le départ du train concerné ;
- informations sur le Carton jaune reçu en cas de non présentation à l'embarquement ;
- informations évènementielles (informations, promotions, animations à bord, etc...).

L'utilisateur recevra les Notifications Push uniquement s'il a activé l'option dans son téléphone. Les paramètres des Notifications Push peuvent tout au long de l'utilisation de l'Application, être modifiés dans les paramètres du téléphone.

### **Utilisation de l'Application mobile par l'Abonné**

L'Application est actuellement proposée gratuitement à l'Abonné pour son utilisation personnelle et non-commerciale.

L'Abonné bénéficie, au titre des présentes Conditions Générales d'Utilisation, d'une licence révocable, gratuite, non-exclusive et mondiale pour utiliser l'Application mobile pour une utilisation personnelle, conformément aux Conditions Générales.

Il s'interdit de laisser des tierces personnes en son nom : (i) faire ou distribuer des copies de l'Application, (ii) tenter de copier, reproduire, altérer, modifier, procéder à une ingénierie inverse, démonter, décompiler, transférer, échanger ou traduire l'Application ; ou (iii) créer des œuvres dérivatives de l'Application de quelque nature que ce soit.

L'Abonné doit vérifier les conditions notamment financière du contrat avec son opérateur de téléphonie mobile pour le téléchargement et l'utilisation de l'Application mobile sur son téléphone portable ou terminal mobile utilisé. Il est possible que l'opération de téléphonie mobile fasse payer à l'utilisateur l'accès aux services de connexion de réseau pour la durée de la connexion ou que de tels frais de tierce partie surviennent. L'utilisateur accepte la responsabilité de tels frais. Si l'Abonné n'est pas le payeur de la facture pour le téléphone portable ou le terminal mobile utilisé pour accéder à l'Application, il lui appartient d'obtenir la permission du payeur de la facture pour utiliser l'Application.

## **3.3 Service d'analyse**

Afin d'améliorer en général la qualité de ses services et en particulier la performance du Site et de l'Application Mobile, iDTGV et ses sous-traitants utilisent des logiciels de traçage générant des données concernant l'utilisation du Site (y compris l'adresse IP) et de l'Application Mobile.

Les cookies/analytics du Site et/ou de l'Application mobile permettent d'établir des statistiques et mesures de fréquentation et d'utilisation des divers éléments composant le Site et l'Application mobile (rubriques et contenus visités, parcours recherchés, etc.).

Les données collectées sont transmises et stockées sur des serveurs situés en France.

En l'exclusion de ses sous-traitants, les informations personnelles des Internautes et/ou Abonnés ne sont ni utilisées, ni communiquées à des tiers.

Les Internautes et/ou Abonnés peuvent, à tout moment, désactiver l'utilisation des cookies/analytics dans les paramètres de leur navigateur ou de leur appareil mobile.

## **3.4 Signaler un abus**

Les Abonnés peuvent porter à la connaissance d'iDTGV tout contenu accessible sur le Site et/ou l'Application mobile ou tout manquement aux présentes Conditions Générales en cliquant sur le lien « Signaler un abus » sur le Site. La notification prend la forme d'un courriel adressé à iDTGV à l'adresse [signaler.abus@serviceclient.idtgvmax.com](mailto:signaler.abus@serviceclient.idtgvmax.com) dans laquelle l'Abonné pourra décliner ses coordonnées et la description des faits litigieux.

Sur le Site, cette alerte peut s'effectuer depuis un formulaire accessible depuis le Compte Abonné dans la rubrique « Contactez-Nous » et en sélectionnant l'objet « Fonctionnement du site / de l'application mobile ».

Dans la limite du droit applicable, iDTGV veillera à préserver l'anonymat de l'Abonné.

Par ailleurs, toute notification abusive peut faire l'objet d'éventuelles sanctions de la part d'iDTGV voire de poursuites judiciaires.

## **3.5 Sécurité et Confidentialité**

L'ensemble de la plateforme technique est protégée derrière des systèmes de firewall et de prévention d'intrusion et surveillé de manière continue.

Il appartient à l'Internaute et/ou Abonné de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

L'Internaute et/ou l'Abonné accepte le fait que iDTGV ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des dommages fortuits, matériels et/ou immatériels, directs et/ou indirects qui pourraient résulter de l'accès ou de l'utilisation du Site et/ou de l'Application mobile, y compris l'inaccessibilité, les pertes de données, détériorations, destructions ou virus qui pourrait affecter l'équipement informatique de l'Internaute et/ou de l'Abonné, et/ou de la présence de virus sur son Site.

L'accès au Compte Abonné est protégé par un mot de passe individualisé. iDTGV n'est pas responsable des dommages subis par l'Abonné et résultant de la perte, du vol ou de l'usage frauduleux de ses mots de passe ou identifiant.

L'Abonné est seul responsable de la préservation, de la confidentialité de ses identifiant et mot de passe et est totalement responsable de tout acte impliquant leur utilisation. En cas de perte, de vol ou de divulgation d'élément susceptible de permettre à un tiers de prendre connaissance de l'identifiant et du mot de passe de l'Abonné, ou en cas d'utilisation de ses identifiants et mot de passe par un tiers non autorisé. L'Abonné doit immédiatement contacter iDTGV afin qu'il soit procédé à un changement de son mot de passe.

Toute création ou insertion par un Internaute et/ou un Abonné sur son propre site d'un lien hypertexte renvoyant l'Internaute vers le Site est strictement interdite, sauf autorisation expresse et préalable de iDTGV.

#### **4- CONDITIONS ET MODALITES DE SOUSCRIPTION A L'ABONNEMENT iDTGVMAX**

Les abonnements iDTGVMAX sont vendus en série limitée.

Conformément à l'article L. 221-2 9° du code de la consommation, l'Abonnement iDTGVMAX n'ouvre droit à aucun délai de rétractation.

Le formulaire d'inscription à l'abonnement iDTGVMAX, incluant les présentes Conditions Générales, est disponible et à compléter en ligne, sur le Site [www.idtgvmax.com](http://www.idtgvmax.com).

Pour atteindre le formulaire d'adhésion, l'Internaute doit cliquer sur « Je m'abonne ». A cette occasion, il est invité à saisir dans la Rubrique « *Créez votre compte* » :

- Son adresse mail ;
- Son mot de passe.

A la suite de cette étape, l'Internaute devra obligatoirement inscrire ses coordonnées dans la Rubrique « *Complétez vos Coordonnées* » :

- en mentionnant sa civilité, son nom, son prénom, sa date de naissance, son adresse postale en France, et son numéro de téléphone mobile français en service ;
- prendre connaissance des présentes Conditions Générales et les accepter en cochant la case prévue à cet effet.
- valider les informations en cliquant sur « Je valide mes coordonnées » ;

Enfin, dans la dernière étape du processus d'adhésion, le Payeur doit :

- compléter les mentions présentes sur son Relevé d'Identité Bancaire ou Postal (RIB ou RIP) valide (Banque, guichet, compte, clé) ;
- confirmer son numéro de téléphone portable afin de recevoir un SMS nécessaire à la signature du mandat de prélèvement SEPA (Single Euro Paiement Area) qu'il recevra instantanément et cliquer sur « Je valide mon RIB » ;
- prendre connaissance du mandat de prélèvement, entrer le code SMS afin de le valider et cliquer sur « *Je valide et signe mon abonnement* ».

La validation de cette dernière étape, soit la souscription de l'abonnement, engage le Payeur pour une durée de 12 mois avec un prélèvement mensuel de 64,99 € à compter de la date d'activation de la carte.

Le Payeur peut être différent de l'Abonné iDTGVMAX, titulaire de l'abonnement. Le Payeur doit obligatoirement être majeur ou mineur émancipé et ne peut prendre en charge qu'un seul abonnement (un RIB = un abonnement).

Lorsque l'ensemble de ces informations sont communiquées et validées, une page de confirmation s'affichera et l'Abonné recevra un mail récapitulatif de confirmation.

Une carte d'abonnement iDTGVMAX lui parviendra alors, par courrier, dans les 10 jours suivants son email de confirmation d'adhésion (hors aléas postaux, non imputables à SNCF).

Toute demande d'adhésion incomplète sera refusée.

Le client pourra, par la suite, modifier à tout moment son numéro de téléphone et son adresse postale directement dans son Compte Abonné disponible sur le Site ou sur l'Application mobile, en se rendant dans la rubrique « Mon Profil ».

iDTGV n'est pas garant, ni responsable de l'exactitude des informations renseignées sur le Site ou l'Application mobile par les Abonnés.

## Exactitude des informations renseignées

Chaque Abonné et/ou Payeur s'engage à fournir des informations personnelles exactes et exhaustives afin de permettre la souscription à l'abonnement et leur identification.

Il s'engage également à maintenir l'ensemble de ces informations à jour (par exemple, ses coordonnées postales, téléphoniques ou bancaires, etc.)

## 5- COMMUNAUTE IDTGVMAX

### 5.1 Mon profil

Lors de la souscription à un abonnement iDTGVMAX, un profil est automatiquement créé dans le Compte Abonné disponible sur le Site ou sur l'Application mobile, dans la Rubrique « *Mon Profil* ».

Cette Rubrique comporte plusieurs éléments :

- Les informations relatives à l'abonnement de l'Abonné et à sa carte iDTGVMAX ;
- Les informations relatives à son profil communautaire ;
- Les informations personnelles relatives à l'Abonné (ses coordonnées, etc.) ;
- La fiche « *Mes voyages* » qui permet à l'Abonné de visualiser les détails des trajets réalisés ;
- La fiche « *Mes Cartons* » qui permet à l'Abonné de visualiser les détails des pénalités en cours et des pénalités passées ;
- Un lien « *J'ai perdu ma Carte iDTGVMAX* » qui permet à l'Abonné de signaler la perte de sa carte ;
- Le nombre de Checks disponibles (seulement sur le Site Internet).

#### Informations relatives à l'abonnement et à la carte iDTGVMAX

Dans la rubrique « *Mon Profil* », l'Abonné peut visualiser les informations qui concernent son abonnement et sa carte iDTGVMAX :

- le numéro de sa carte iDTGVMAX,
- la date de début d'engagement
- la date de fin d'engagement
- le planning de ses mensualités en cliquant sur « *Visualiser mon échéancier et mes factures* »

#### Informations relatives à son profil communautaire

Dans la rubrique « *Mon Profil* », l'Abonné peut visualiser et modifier les informations qui constituent son profil communautaire et qui pourront être partagées avec les MAXtrotters, à savoir :

- son pseudo (par défaut le pseudo est son prénom + la 1ère lettre de son nom de famille)
- son Avatar (par défaut l'avatar est le logo iDTGVMAX)
- sa destination préférée (champ vide par défaut)
- son humeur de voyage (champ vide par défaut)
- son adresse email (modifiable uniquement en contactant le Service Client iDTGVMAX)

Ces informations sont créées automatiquement lors de la souscription et l'Abonné a la possibilité de venir compléter ou modifier les informations à tout moment.

Lorsqu'il effectue un Check, l'Abonné pourra visualiser les informations fournies par les autres MAXtrotters en cliquant dans l'onglet « *détails* » présent sur chaque résumé de Check, accessible depuis la « *Check Box* » qui permet de visualiser et gérer les Checks.

A cette occasion s'ouvre une nouvelle page comportant les informations attenantes aux MAXtrotters qui ont choisi de Checker le même train et de rendre visible leur profil.

Ces informations ont pour unique but de faciliter les interactions entre les MAXtrotters checkés sur le même iDTGV.

Par défaut, ces informations seront partagées avec les autres Abonnés iDTGVMAX, à l'exception de l'adresse mail.

Pour refuser de partager son profil avec les MAXtrotters checkés sur les mêmes iDTGV, l'abonné doit positionner le bouton « *Statut visible pour les MAXtrotters* » relatif au profil sur « *NON* » dans la rubrique « *Mon Profil* ».

En cliquant sur « *NON* » le pseudo, l'avatar, la destination préférée et l'humeur ne sont plus partagés avec tous les Abonnés checkés sur les mêmes iDTGV.

En revanche, le partage de l'adresse email est dépendant d'une acceptation de la part de l'Abonné.

L'Abonné qui souhaite également partager son adresse email avec tous les Abonnés checkés sur le même iDTGV doit positionner le bouton « *Email visible pour les MAXtrotters* » relatif à l'adresse email sur « *OUI* » dans son Compte Abonné disponible sur le Site ou sur l'Application Mobile. Cette fonction permettra à tous les Abonnés checkés sur les mêmes iDTGV d'échanger entre eux en envoyant un email sur leur adresse personnelle.

A tout moment, l'Abonné a la possibilité d'activer ou de désactiver ces options. L'activation des boutons « *Statut visible pour les MAXtrotters* » et « *Email visible pour les MAXtrotters* » est effective dans l'immédiat.

Le MAXtrotter reconnaît qu'il est seul responsable du contenu des correspondances de toute nature qu'il échange avec les autres MAXtrotters.

iDTGV n'est pas responsable de l'utilisation faite des adresses emails personnelles par les MAXtrotters

### **Les informations personnelles relatives à l'Abonné**

Dans la rubrique « *Mon Profil* », l'Abonné peut visualiser l'ensemble des informations personnelles communiquées lors de la souscription à son abonnement :

- le nom,
- le prénom,
- la date de naissance,
- l'adresse postale,
- l'adresse email,
- le mot de passe,
- le numéro de téléphone portable
- Et les cases de consentement aux prospections commerciales d'iDTGV et ses partenaires.

L'Abonné a la possibilité de modifier certaines de ces informations depuis son Compte Abonné en saisissant directement les nouvelles informations dans les champs concernés et en cliquant sur « Enregistrer » pour confirmer. Les informations concernées sont :

- l'adresse postale,
- le mot de passe,
- le numéro de téléphone portable
- et les cases de consentement aux prospections commerciales d'iDTGV et ses partenaires.

L'Abonné a la possibilité de modifier les autres informations en contactant le Service Client iDTGVMAX et en envoyant si besoin les justificatifs nécessaires. Les informations concernées par cette méthode sont le nom, le prénom, la date de naissance et l'adresse email.

L'ensemble de ces informations personnelles seront visibles uniquement pour l'Abonné lorsqu'il se rendra sur « *Mon Profil* ».

### **Fiche « Mes voyages »**

Dans la Rubrique « *Mon Profil* », la fiche « *Mes voyages* » permet à l'Abonné de visualiser les informations relatives à ses voyages passés. Pour chaque voyage réalisé, l'Abonné visualise :

- la date du voyage,
- le numéro de train,
- l'heure et la gare de départ,
- l'heure et la gare d'arrivée
- et la durée du trajet.

Pour chaque trajet, l'Abonné a également la possibilité de donner une note de satisfaction à son voyage en choisissant parmi les 3 pictogrammes proposés.

Le nombre de voyages réalisés par l'Abonné est traduit en nombre d'étoiles (5 trajets aller = 1 étoile).

### **Fiche « Mes Cartons »**

Dans la Rubrique « *Mon Profil* », la fiche « *Mes Cartons* » permet à l'Abonné de visualiser les informations relatives à ses Cartons jaunes en cours et passés. Pour chaque Carton jaune, l'Abonné visualise :

- la date du voyage concerné par le Carton,
- le numéro du train du voyage concerné par le Carton,
- l'heure et la gare de départ,
- l'heure et la gare d'arrivée,
- la date d'expiration du Carton jaune
- et le motif du Carton jaune.

## **5.2 Règles de bonne conduite de la Communauté**

L'Abonné est responsable des contenus mentionnés sur sa fiche « *Mon Profil* » et s'interdit de publier tout contenu :

- susceptible de porter atteinte à la dignité de la personne humaine ;
- susceptible de porter atteinte à la notoriété et/ou à l'activité de iDTGV ;
- à caractère injurieux ou diffamatoire ;
- à caractère pornographique ou pédophile;
- faisant l'apologie de crimes contre l'humanité ;
- incitant à la commission de crimes et délits;
- incitant à la haine raciale, à la violence ou à la discrimination ;
- portant atteinte à la vie privée et/ou au droit à l'image de toute personne et de tout abonné ;
- portant atteinte aux droits d'un tiers (droits de propriété intellectuelle notamment) ;
- de manière générale, tout contenu illicite ou contraire aux bonnes mœurs.

Le MAXtrotter s'engage à ne pas faire une utilisation abusive des adresses emails des autres Abonnés iDTGVMAX.

iDTGV n'est pas garant, ni responsable des informations échangées dans le cadre de la Communauté iDTGVMAX, ni du contenu des fiches profils visibles ou pas des Abonnés.

## 6- CONDITIONS D'UTILISATION DE LA CARTE iDTGVMAX

### 6.1 Activation de la carte

Dans un délai de 10 jours à compter de la souscription à l'Abonnement, chaque nouvel Abonné reçoit une carte d'abonnement iDTGVMAX au format Iso (format carte bancaire).

**A cette occasion, l'Abonné doit inscrire lui-même son nom, son prénom et coller sa photographie dans l'espace réservé.**

Lorsque l'Abonné reçoit sa carte iDTGVMAX il doit procéder à son activation sur le Site dans la Rubrique « *J'active ma carte* ». Une fenêtre apparaît pour demander l'inscription des éléments suivants :

- L'adresse email de l'Abonné,
- Le mot de passe,
- Le numéro de Carte à 10 chiffres, qu'il convient de confirmer deux fois.

A compter du jour de souscription de l'Abonnement, l'Abonné dispose d'un délai de 30 jours pour procéder à l'activation de sa carte. A compter de ce délai de 30 jours après la date de souscription, le premier prélèvement sera automatique, que l'Abonné ait ou non activé sa carte. L'Abonné en sera informé par email à l'adresse électronique mentionnée lors de la souscription.

L'Abonnement iDTGVMAX est rigoureusement personnel et incessible. Des contrôles d'identité pourront être effectués à bord et à l'embarquement par le personnel iDTGV.

L'Abonné doit présenter sa carte de MAXtrotter à l'embarquement ou au moment du contrôle.

### 6.2 Perte ou vol de la carte

En cas de perte ou de vol de sa carte, l'Abonné doit le signaler en cliquant sur « *J'ai perdu ma carte iDTGVMAX* » dans la rubrique « *Mon Profil* » ou « *Contactez-nous* » du Site et de l'Application Mobile pour désactiver sa carte et demander l'envoi d'une nouvelle.

La carte iDTGVMAX est remplacée aux frais de l'Abonné : une participation aux frais de fabrication et d'envoi, d'un montant de 8 €, sera automatiquement prélevée sur le compte bancaire de l'Abonné ou du Payeur, si celui-ci est distinct.

La nouvelle carte iDTGVMAX est envoyée à l'Abonné iDTGVMAX par courrier, dans un délai de 10 jours (hors aléas postaux non imputables à iDTGV) à partir de la date de réception de la demande de remplacement.

La désactivation de la carte entraîne la suspension du droit au Check le temps de recevoir la nouvelle carte.

En revanche, avant la réception de sa nouvelle carte iDTGVMAX, l'Abonné pourra réaliser les Trajets checkés avant la perte ou le vol de sa carte, en présentant une pièce d'identité (Carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire) lors de l'embarquement.

## 7- CONDITIONS D'UTILISATION DES « CHECKS »

### Check obligatoire

L'Abonné iDTGVMAX a l'obligation de se « Checker » via l'Application mobile ou le Site dans la rubrique « Check Box » au minimum 45 minutes avant de monter dans un iDTGV.

L'Abonné iDTGVMAX dispose de 4 checks pendant la durée de son engagement initial de 12 mois. Le nombre de checks passe à 6 automatiquement à partir du 13ème mois d'abonnement à l'exception des Maxtrotters abonnés avant le 18 février 2015, pour lesquels, le nombre checks passera à 6 à l'échéance suivant le 17 février 2016.

Pour les abonnements souscrits après le 17 février 2016, le Maxtrotters bénéficie immédiatement de 6 Checks simultanés.

Afin de garantir le respect de cette consigne, les Abonnés iDTGVMAX seront contrôlés à l'embarquement comme les clients iDTGV. Les Abonnés iDTGVMAX seront priés de présenter leur carte iDTGVMAX aux agents d'embarquement.

Le scan de la carte de l'Abonné permettra de vérifier qu'un Check a bien été effectué par l'Abonné. **Il est impossible de monter à bord d'un train non Checké par l'Abonné, même si celui-ci est vide.**

### Limitation du nombre de Checks

- L'Abonné iDTGVMAX ne peut réaliser qu'un seul Check sur le même train (un Check est nominatif et ne peut être effectué par un tiers).
- L'Abonné ne pourra cumuler, de façon simultanée, plus que le nombre de checks auquel il a droit en fonction de sa date de souscription.
- L'Abonné ne pourra réaliser qu'un seul Check vers Paris et qu'un seul Check depuis Paris par jour.



Un compteur disponible sur le Compte Abonné du Site ou de l'Application mobile permet au MAXtrotter de visualiser en temps réel le nombre de Check en cours et le nombre de Check disponible. Le Check réalisé pour le train concerné redevient disponible à l'heure d'arrivée du train concerné en gare de destination finale.

Si les agents n'ont pu procéder au contrôle du Check, celui-ci est libéré au plus tard à l'heure d'arrivée du train concerné en gare de destination finale.

### **Ouverture du Check 90 jours avant le départ du train**

Les Abonnés iDTGVMAX auront donc la possibilité de se « Checker » et de visualiser la liste des trains ouverts au maximum 90 jours avant le départ du train.

### **Check possible jusqu'à 45 minutes avant le départ du train**

L'Abonné aura la possibilité de se « Checker » jusqu'à 45 minutes avant le départ de son train. L'Abonné est informé instantanément par email de la prise en compte de son Check.

### **Annulation possible du Check sans pénalité au plus tard 5 heures avant le départ du train**

L'Abonné iDTGVMAX aura la possibilité de libérer son Check au plus tard 5 heures avant le départ de son train. L'Abonné est immédiatement informé par email de la libération de son Check.

## **8- LES CARTONS**

### **8.1 Cartons jaunes**

Les Abonnés pourront recevoir des Cartons jaunes s'ils ne font pas preuve de bienveillance à l'égard de la Communauté iDTGVMAX. Les situations qui peuvent donner lieu à des Cartons jaunes sont :

- Check non annulé dans le délai et trajet non réalisé (Check non honoré : NO SHOW) : Carton jaune attribué automatiquement par iDTGV et effectif au plus tard 3 heures après l'arrivée du train concerné en gare de destination finale.
- Invitation des proches dans l'espace dédié aux Abonnés iDTGVMAX : Carton jaune distribué par le Superviseur ou l'agent d'escale et effectif au plus tôt 3 heures après l'arrivée du train concerné en gare de destination finale.
- Occupation d'un fauteuil alors que l'Abonné s'était vu attribué un strapontin.
- Dans le cas d'une présentation de la carte iDTGVMAX sans la photo du propriétaire ou avec une photo non conforme: Carton jaune distribué par le Superviseur ou l'agent d'escale et effectif au plus tôt 3 heures après l'arrivée du train concerné en gare de destination finale.
- Dans le cas d'une présentation de la carte iDTGVMAX sans le nom et le prénom du propriétaire : Carton jaune distribué par le Superviseur ou l'agent d'escale et effectif au plus tôt 3 heures après l'arrivée du train concerné en gare de destination finale.
- Absence de présentation de la carte Maxtrotter à l'embarquement ou lors de contrôles : distribué par le Superviseur ou l'agent d'escale et effectif au plus tôt 3 heures après l'arrivée du train concerné en gare de destination finale.
- En cas de non-respect des règles de vie à bord des rames iDTGV mentionnées à l'article 17 : distribué par le Superviseur ou l'agent d'escale et effectif au plus tôt 3 heures après l'arrivée du train concerné en gare de destination finale.
- Non-respect des règles de bonne conduite de la Communauté mentionnées à l'article 5.2 : distribué par le Superviseur ou l'agent d'escale et effectif au plus tôt 3 heures après l'arrivée du train concerné en gare de destination finale

Le Carton jaune a une durée de validité de 30 jours à partir de la date de réception. Au bout de 30 jours, le Carton jaune est automatiquement supprimé du Compte Abonné.

Les Abonnés pourront visualiser leurs Cartons jaunes en cours et leur date d'expiration sur leur Compte Abonné iDTGVMAX sur le Site ou sur l'Application mobile.

A réception de deux Cartons jaunes, l'Abonné se verra infliger un Carton rouge.

En outre, du fait de l'utilisation des rames iDTGV, les Abonnés iDTGVMAX sont soumis au respect des règles de vie à bord définies par iDTGV à l'article 17 des présentes Conditions Générales.

### **8.2 Cartons rouges**

Le Carton rouge appliqué à l'Abonné ayant reçu deux Cartons jaunes correspond à la réduction de son droit au Check. Au lieu de pouvoir cumuler 6 Checks simultanément, l'Abonné ne pourra en cumuler qu'un seul à la fois. Ainsi, l'Abonné ne conserve la possibilité que de Checker un seul Trajet à la fois pendant 30 jours.

Le Carton rouge est visible sur le profil de l'Abonné et est valable 30 jours à partir du deuxième Carton jaune reçu. Au bout de 30 jours, le compteur de Cartons jaunes est remis automatiquement à zéro.

La réduction du droit au Check se fera de manière automatique à la réception du deuxième Carton jaune et pourra également entraîner l'annulation des Checks les plus lointains en cours.

Les Abonnés iDTGVMAX pourront se voir attribuer un Carton rouge de manière immédiate ayant pour conséquence la réduction de leur droit au Check, en cas de comportement :

- susceptible de porter atteinte à la dignité de la personne humaine ;
- susceptible de porter atteinte à la notoriété et/ou à l'activité de iDTGV ;
- à caractère injurieux ou diffamatoire ;
- à caractère pornographique ou pédophile ;
- faisant l'apologie de crimes contre l'humanité ;
- incitant à la commission de crimes et délits ;
- incitant à la haine raciale, à la violence ou à la discrimination ;
- de manière générale contraire aux bonnes mœurs.

De plus, iDTGV se réserve le droit d'attribuer un carton rouge dans le cadre de certains abus, d'utilisation de la carte Maxtrotter ou de non-respect de bonne conduite, qui ne serait pas listés ci-dessus.

### **8.3 Cumul des Cartons**

Dans les situations mentionnées à l'article 8.1 des présentes, iDTGV peut encore distribuer des Cartons jaunes aux Abonnés ayant déjà reçu un Carton rouge en cours de validité.

Par conséquent, si l'Abonné reçoit un troisième Carton jaune dans la période de 30 jours de validité du Carton rouge, ce dernier expirera à la date prévue (30 jours après la date de réception du deuxième Carton jaune) mais son troisième Carton jaune sera valable jusqu'à sa propre date d'expiration.

L'Abonné a la possibilité de contester l'attribution de Carton dans un délai de 30 jours à compter de la réception dudit Carton. Il devra alors envoyer un email à l'adresse suivante : [maxtrotters@serviceclient.idtgvmax.com](mailto:maxtrotters@serviceclient.idtgvmax.com) ou par courrier recommandé avec accusé de réception à :

iDTGVMAX  
Zac Guinières  
21 rue des Arches  
CS 44321  
41043 BLOIS CEDEX

## **9- PLACES A BORD DES TRAINS**

Les Abonnés iDTGVMAX ne seront pas titulaires d'un numéro de place mais se verront attribuer, à la confirmation du check, un type de place assise, dans la limite des places disponibles et attribuées aux Abonnés iDTGVMAX dans chaque rame iDTGV :

- fauteuil dans l'espace dédié iDTGVMAX
- ou strapontin sur les plateformes, entre les voitures de la rame iDTGV

La classe de confort est systématiquement de la seconde classe, dans tous les iDTGV.

## **10- ACCUEIL DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE**

### **Réservation de l'espace dédié « fauteuil roulant »**

Les utilisateurs de fauteuil roulant détenteurs d'un Abonnement iDTGVMAX devront contacter le Service Client iDTGVMAX au plus tard 48 heures ouvrées avant le départ du train souhaité. Ils devront alors se rendre sur le Site et/ou l'Application mobile, dans leur Compte Abonné, cliquer sur le lien « *Contactez-nous* » qui leur renverra un formulaire qu'ils devront remplir en sélectionnant la rubrique « *informations PMR* » puis « *réservation adaptée* ».

Le Service Client iDTGVMAX s'occupera de la réservation d'un siège dédié, situé en 1ère classe, sans majoration de prix, dans la limite des places disponibles. Un email sera envoyé aux utilisateurs de fauteuil roulant pour leur confirmer la réservation de la place dédiée (n° voiture, place, train, horaire, gare de départ, gare d'arrivée). Les utilisateurs de fauteuil roulant pourront accéder au train sur simple présentation de leur carte iDTGVMAX.

iDTGV décline toute responsabilité en cas de non-réception par l'Abonné du courrier électronique de confirmation qui ne serait pas due à un manquement à ses obligations (notamment en cas de force majeure, erreur dans l'adresse de courriers électroniques transmises à iDTGV par l'Abonné, mauvais paramétrage de son boîte de réception de courriers électroniques, mobile défectueux, etc.)

Il appartient aux accompagnateurs des personnes en fauteuil roulant de réserver un billet de train iDTGV.

Afin de simplifier ses réservations ultérieures, l'Abonné peut envoyer un email à [maxtrotters@serviceclient.idtgvmax.com](mailto:maxtrotters@serviceclient.idtgvmax.com) en indiquant : « *je souhaite qu'iDTGV conserve les données relatives à ma carte d'invalidité* » et en téléchargeant en pièce jointe à cet email une copie scannée de sa carte d'invalidité.

Dans ce cas, iDTGV, en tant que responsable de traitement, recueillera les données à caractère personnel affichées sur la carte d'invalidité de l'Abonné. Celles-ci feront l'objet d'un traitement informatique exclusivement destiné à créer un fichier permettant à iDTGV de faire bénéficier aux Abonnés titulaires d'une carte d'invalidité des conditions offertes aux personnes à mobilité réduite sans que l'Abonné doive nous adresser sa carte à chacune de ses réservations.

Les destinataires de ces données seront les membres du personnel en charge de la relation client d'iDTGV. Aucun transfert hors de France de ces données ne sera mis en œuvre.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, l'Abonné bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ses données, qu'il peut exercer, soit en envoyant un courrier postal à iDTGV, 2, Place de la Défense, 92053 La Défense Cedex, France, soit en envoyant un courrier électronique à : [donnees.personnelles@idtgvmax.com](mailto:donnees.personnelles@idtgvmax.com).

Les stipulations de l'article 22 des présentes Conditions Générales relatives aux données à caractère personnel que l'Abonné a transmis lors de la souscription à l'abonnement iDTGVMAX sont applicables au traitement des données à caractère personnel apparaissant sur la carte d'invalidité.

## Services en gare

Les utilisateurs de fauteuil roulant détenteurs d'un Abonnement iDTGVMAX auront la possibilité de réserver un service en gare : le service « accès en gare » ou le service « Accès Plus ».

### ➤ Service d'accès en gare

Pour accéder à ce service:

- Il convient de se présenter au moins 30 mn avant le départ du train au point « accueil handicapé » de la gare (liste des points « accueils handicapés » des gares desservies par les rames iDTGV accessibles à l'adresse URL [www.gares-en-mouvement.com](http://www.gares-en-mouvement.com) ;
- La demande peut être faite en remplissant le formulaire sur le site [idtgv.com](http://idtgv.com) immédiatement après avoir réservé votre siège et au plus tard 48h ouvrées avant le départ de votre train.

### ➤ Service Accès Plus

Accès Plus est un service d'accueil et d'accompagnement gratuit depuis l'entrée de la gare de départ, jusqu'à la sortie de la gare d'arrivée. Ce service s'adresse :

- aux Voyageurs disposant d'une carte d'invalidité de 80 % et plus ;
- aux Voyageurs en situation de handicap avéré, c'est-à-dire arrivant en gare avec leur propre fauteuil roulant ;
- aux Voyageurs disposant de la carte réformé/pensionné de guerre.

Dans le cadre du service Accès Plus, seul un bagage de moins de 15 kg est accepté afin d'assurer un accompagnement optimal.

Il est possible de réserver le service Accès Plus entre 90 jours et 2 jours avant la date de départ :

- par téléphone, en numéro classique : 0 890 640 650 puis tapez 1 (0,11€ TTC/min depuis un poste fixe) ;
- par téléphone, en numéro court : 36 35 puis dites Accès Plus (0,11€ TTC/min depuis un poste fixe) ;
- par fax : 0 825 825 957 (0,15€ TTC/appe) ;
- par courrier électronique : [accesplus@sncf.fr](mailto:accesplus@sncf.fr) ;
- sur internet, depuis les adresses URL [www.voyages-sncf.com](http://www.voyages-sncf.com) et [www.accesplus.sncf.com](http://www.accesplus.sncf.com).

Les centres de service joignables par téléphone sont ouverts 7 jours sur 7 de 7h00 à 22h00.

## **Abonné accompagné d'un « chien guide d'aveugle » ou d'un « chien d'assistance » ou d'un « chien d'assistance en formation »**

Tout Abonné handicapé titulaire d'une carte d'invalidité mentionnant un taux d'invalidité de 50% ou plus, ou titulaire d'une « carte priorité » a la possibilité de voyager avec un « chien guide d'aveugle » ou un « chien d'assistance » ou d'un « chien d'assistance en formation ». Ce chien voyage gratuitement, sans supplément animal domestique, il est par ailleurs dispensé du port de la muselière.

Il convient de se présenter 20 minutes avant l'heure du départ du train sur le quai d'embarquement pour faciliter l'accès à votre place assise.

En outre, si l'Abonné n'est pas en mesure de présenter une carte d'invalidité ou de priorité, la régularisation de 45 euros est applicable.

## **11- BAGAGES**

### **Limites de bagages par Abonné**

Les bagages que les Abonnés emportent à bord des rames iDTGV sont placés sous leur surveillance et restent sous leur entière responsabilité tout au long du voyage. Les risques de pertes, d'avarie et de vols des bagages sont à la charge de l'Abonné.

Les bagages ne pourront excéder :

- Deux bagages à main par Abonné ; ou
- Un bagage à main et un objet par Abonné (une poussette d'enfant pliable, un fauteuil roulant, une bicyclette dont les roues démontées sont rangées ensemble dans une housse spéciale n'excédant pas 1m20 x 0,90m, une planche nautique rangée dans une housse n'excédant pas 1,20m x 0,90m, une paire de skis, un monoski ou un snowboard, un sac contenant un animal domestique de « petite taille ») ou ;
- Un bagage à main par Abonné et un bagage n'excédant pas 0.50m x 0.50m x 0.50m ; ou
- Un bagage à main par Abonné et un instrument de musique rangé dans un contenant n'excédant pas 0.50m x 0.50m x 0.50m.

Les bagages ne doivent pas entraver la circulation des voyageurs à bord des rames iDTGV et la sécurité des personnes.

La conformité des bagages à bord avec les présentes Conditions Générales est laissée à l'appréciation du Superviseur.

Si les limites de bagages ne sont pas respectées, le montant de la régularisation sera de 45 € par bagage cas de situation irrégulière.

### **Transport Bagage**

Chaque bagage déposé dans une rame iDTGV doit pouvoir être identifié comme appartenant à un Abonné ; tout objet non identifié est considéré comme suspect et peut être détruit par les services compétents. L'Abonné doit donc mettre de manière visible la mention de ses nom et prénom sur ses bagages lorsqu'il souhaite le déposer dans l'espace situé au-dessus et en dessous de la place à laquelle l'Abonné a droit, ainsi que dans les espaces collectifs prévus à cet effet dans les Rames iDTGV. Des étiquettes sont disponibles dans les gares SNCF.

## **12- ANIMAL DOMESTIQUE**

Pour être acceptés à bord des rames iDTGV, les animaux domestiques « de petite taille », c'est-à-dire un poids inférieur à 6 kilos, doivent être transportés dans un contenant convenablement fermé (dont les dimensions ne dépassent pas 45 cm x 30 cm x 25 cm). Dans ce cas, l'animal domestique « de petite taille » bénéficiera de la gratuité du voyage.

En cas de non-respect des dispositions précédentes, le montant de la régularisation sera de 45 € par animal en situation irrégulière.

Dans tous les cas, la présence d'un animal domestique à bord des Rames iDTGV est conditionnée à l'absence d'opposition exprimée par les autres voyageurs et Abonnés.

## **13- TARIF DE L'ABONNEMENT iDTGVMAX**

Le prix de l'Abonnement iDTGVMAX est de 64,99€ TTC par mois à compter de la date de souscription de l'abonnement.

Pour tous les Maxtrotters abonnés avant le 18 février 2015, le prix de l'abonnement reste à 59,99€ jusqu'à l'échéance suivant le 17 février 2016.

Pour les abonnements souscrits après le 18 février 2015, le prix de l'abonnement passe à 64,99€ à partir du 13ème mois d'abonnement.

Aucun tarif social, cheminot ou conventionné, réduction tarifaire, carte commerciale ou programme de fidélisation SNCF n'est applicable sur les tarifs proposés par l'Abonnement iDTGVMAX.

En outre, il n'est pas possible de bénéficier en empruntant les Rames iDTGV, des tarifs de SNCF proposés pour les services complémentaires à la vente d'un billet SNCF, notamment les « services bagages à domicile » et « auto/train ».

### **Révision du prix**

iDTGV se réserve le droit de réviser le prix de l'Abonnement à tout moment. iDTGV informera par email chaque Abonné iDTGVMAX du nouveau prix applicable ainsi que de la date d'effet.

Dans ce cas, l'Abonné a la possibilité de résilier l'Abonnement, dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de l'email, en envoyant une lettre recommandée avec accusé réception à iDTGV à l'adresse suivante :

iDTGVMAX  
Zac Guinières  
21 rue des Arches  
CS 44321  
41043 BLOIS CEDEX

A défaut de manifestation de l'Abonné, la révision du prix vaudra consentement de sa part.

## 14- PAIEMENT

### 14.1 Paiement mensuel par prélèvement automatique

Le prix de l'Abonnement est payable par prélèvements automatiques mensuels jusqu'à la fin de validité de l'Abonnement.

Pour toute souscription, quelle que soit la date de celle-ci, un prélèvement de 15 euros TTC sera effectué le jour de la souscription à titre d'acompte.

**Les Abonnés iDTGVMAX ont 30 jours après la souscription pour activer leur carte iDTGVMAX.** Sans activation de la carte de la part de l'Abonné, la première mensualité sera automatiquement prélevée 30 jours après la date de souscription de l'Abonnement. Les mensualités suivantes seront prélevées tous les mois le jour correspondant à la date d'activation de la carte iDTGVMAX.

Tout changement de domiciliation bancaire et/ou de payeur doit être transmis au Service Client iDTGVMAX grâce au formulaire disponible dans le Compte Abonné sur le Site et/ou sur l'Application mobile dans la rubrique « *Contactez-nous* » puis « *paiement / facturation* » et « *changement de coordonnées bancaires* ». Ce changement sera effectif dans un délai de 72 h.

Il est possible pour tout Abonné d'obtenir une facture récapitulative en contactant le Service Client grâce au formulaire disponible dans le compte abonné sur le Site ou sur l'Application mobile dans la rubrique « *Contactez-nous* » puis « *Paiement / Facturation* ».

### 14.2 Service de paiement en ligne

iDTGV a recours à la société SlimPay pour la fourniture du service de sécurité bancaire.

La société SlimPay a été agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en qualité d'établissement de paiement. Elle est spécialisée dans l'exécution d'opérations de paiement associées à un compte de paiement, et dans la fourniture de services connexes.

Le paiement s'organise au moyen de prélèvements réalisés sur la base de mandats de prélèvement SEPA (Single Euro Paiement Area) conformément à la législation en vigueur.

Ce Mandat de prélèvement SEPA est caractérisé par un numéro appelé « Référence Unique de Mandat » (RUM) qui est inscrit sur le document validé par le Payeur. Ce numéro doit être conservé par le Payeur, il peut être utile en cas de litige sur le prélèvement.

La révocation du Mandat de prélèvement SEPA peut s'effectuer auprès du Service Client iDTGVMAX.

Toute demande de révocation du Mandat de prélèvement SEPA doit être accompagnée de la désignation d'un autre Relevé d'Identité Bancaire valide ou d'un autre Payeur.

Pour toute réclamation, il est possible de joindre le Service Client iDTGVMAX au 01 71 03 03 00 (prix d'un appel local).

### 14.3 Incidents de paiement

Dans l'hypothèse d'un premier incident de paiement dont le Payeur ne prouve pas qu'il ne lui est pas imputable (prélèvement impossible), le droit au Check de l'Abonné est automatiquement suspendu. Le client est contacté par le Service Client iDTGVMAX. Le client a la possibilité de régulariser sa situation dans un délai de 72 heures avant l'envoi d'un nouvel ordre de prélèvement par le Service Client iDTGVMAX. Le droit au Check de l'Abonné est rétabli dans un délai de 10 jours après l'envoi du nouvel ordre de prélèvement si celui-ci a fonctionné.

Dans l'hypothèse d'un deuxième incident de paiement consécutif dont le Payeur ne prouve pas qu'il ne lui est pas imputable (prélèvement impossible), le droit au Check de l'Abonné est suspendu et ses Checks en cours sont annulés. Le client est contacté par le Service Client iDTGVMAX. Le client a de nouveau la possibilité de régulariser sa situation dans un délai de 72 heures avant l'envoi d'un nouvel ordre de prélèvement par le Service Client iDTGVMAX. Le droit au Check de l'Abonné est rétabli dans un délai de 10 jours après l'envoi du nouvel ordre de prélèvement si celui-ci a fonctionné.

Dans l'hypothèse d'un troisième incident de paiement consécutif dont le Payeur ne prouve pas qu'il ne lui est pas imputable (prélèvement impossible), l'abonnement est résilié.

iDTGV se réserve le droit de confier le recouvrement des sommes dues jusqu'au terme de l'engagement à un tiers.

## 15- DUREE

L'Abonné iDTGVMAX prend acte que l'Abonnement iDTGVMAX est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date d'activation de la carte, et est renouvelable mensuellement par tacite reconduction.

iDTGV est libre de modifier le nombre d'abonnements iDTGVMAX commercialisés sans que l'Abonné iDTGVMAX ne puisse réclamer d'indemnité ou de compensation.

## 16- RÉSILIATION DE L'ABONNEMENT iDTGVMAX

### 16.1 Résiliation à l'initiative de l'Abonné ou du Payeur :

Conformément aux présentes Conditions Générales, l'Abonné a la possibilité de résilier son Abonnement pendant les 12 mois de son engagement en cas de révision du prix de l'Abonnement, tel que prévu à l'article 15.

Par ailleurs, l'Abonné peut également avoir recours à une résiliation anticipée durant la période d'engagement de 12 mois, uniquement dans les cas énumérés ci-après et sur présentation d'un justificatif officiel selon les cas de figure suivants :

- décès de l'Abonné iDTGVMAX ou du Payeur (sur présentation d'un certificat de décès),
- maladie de longue durée de l'Abonné iDTGVMAX ou du payeur empêchant l'utilisation du service fourni (sur présentation d'un certificat médical),
- mutation de l'Abonné iDTGVMAX ou du payeur en dehors de la France métropolitaine (sur présentation d'un justificatif de l'employeur sur lequel est apposé le cachet de l'entreprise),
- surendettement de l'Abonné iDTGVMAX ou du payeur (sur présentation d'un justificatif Banque de France),
- emprisonnement de l'Abonné iDTGVMAX ou du payeur (sur présentation d'un justificatif),
- déménagement en dehors de la France métropolitaine (sur présentation d'un justificatif)
- perte d'un emploi suite à une rupture de CDI ou à un licenciement économique (sur présentation d'un justificatif)

Une fois les 12 mois d'engagement terminés, l'Abonné peut résilier son Abonnement, à tout moment et sans motif, en envoyant une lettre de résiliation par courrier recommandé avec accusé de réception à iDTGV, à l'adresse suivante :

iDTGVMAX  
Zac Guinières  
21 rue des Arches  
CS 44321  
41043 BLOIS CEDEX

Le courrier devra être réceptionné par le Service Client 21 jours avant le prochain prélèvement pour être pris en compte. A défaut, la résiliation prendra effet après le prochain prélèvement.

### 16.2 Résiliation à l'initiative de iDTGV:

iDTGV se réserve le droit de résilier l'Abonnement pour les motifs suivants :

- voyage effectué avec une carte iDTGVMAX (non déclarée perdue ou volée) par un voyageur qui n'est pas l'Abonné iDTGVMAX,
- fausse déclaration lors de la souscription,
- falsification de la carte iDTGVMAX,
- constatation de 3 rejets bancaires
- constatation de 3 cartons rouges depuis le début de l'abonnement renouvellement(s) compris
- En cas de comportement de nature à porter atteinte à la sécurité de l'exploitation, des Superviseurs ou du personnel à bord ou des autres voyageurs.
- En cas de comportement de nature à porter gravement atteinte à la personne des Superviseurs, personnels à bord ou autres voyageurs.

Quel que soit le motif de résiliation, iDTGV notifie la résiliation de l'Abonnement par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au dernier domicile connu du Payeur.

Lorsque la résiliation intervient à la suite de la constatation de 3 rejets bancaires, le Payeur dispose d'un délai de 7 jours à compter de la réception de la lettre recommandée avec accusé de réception pour régulariser sa situation. A défaut de régularisation dans ce délai, la résiliation sera alors effective.

Lorsque la résiliation intervient pour un autre motif, elle prend effet 7 jours après réception de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant la résiliation.

La résiliation n'exclut pas l'engagement de poursuites judiciaires, notamment pénales.

Tout Abonnement iDTGVMAX résilié entraîne automatiquement la désactivation de la carte.

En cas de résiliation anticipée à l'initiative de iDTGV, l'Abonné restera redevable envers iDTGV de toutes les sommes dues jusqu'à la date d'échéance de son Abonnement. Les mensualités dues jusqu'à l'expiration de la période d'engagement deviennent immédiatement exigibles.

Toute carte indûment utilisée pour voyager à bord d'un train sera confisquée lors du contrôle et son utilisateur, voyageant sans titre de transport, fera l'objet d'une régularisation par le Superviseur.

Dans le cas d'une résiliation pour défaut de paiement et si l'Abonné n'est pas le Payeur, l'Abonné iDTGVMAX pourra proposer à iDTGV un nouveau Payeur.

## 17- RESPONSABILITÉ DU PAYEUR ET DE L'ABONNÉ

Les présentes Conditions Générales s'imposent à la fois au Payeur et à l'Abonné. L'Abonné et le Payeur s'engagent à respecter les présentes Conditions, accessibles directement sur le Site et l'Application mobile.

### L'Abonné s'engage à respecter les règles de vie à bord des rames iDTGV :

Du fait de leur utilisation des installations SNCF, les Abonnés doivent respecter les normes de sécurité applicables dans les trains ainsi que les prescriptions de nature légales et réglementaires (notamment la loi du 15 juillet 1845 et son décret d'application du 3 mai 2016 n° 2016-541) organisant la police, la sûreté et visant à garantir le bon ordre des trains, dans les gares et sur les voies ferrées, telles qu'affichées dans les principales gares ferroviaires.

Les Abonnés du fait de l'utilisation des rames iDTGV, doivent respecter les règles particulières de vie à bord de celles-ci, et notamment les règles qui suivent :

- les rames iDTGV sont entièrement non-fumeur ;
- les Abonnés s'engagent à respecter la propreté des lieux et du matériel ;
- les Abonnés s'engagent à respecter les règles particulières de vie à bord des rames iDTGV correspondant aux ambiances iDzen, iDzap ;
- l'Abonné est tenu de s'installer à la place indiquée du fait de son Abonnement IDTGVMAX, dans la zone ou le strapontin prévu à cet effet.

## 18- RESPONSABILITE D'IDTGV

### 18.1 Responsabilité pour le service de transport ferroviaire fourni par SNCF

iDTGV ne peut voir sa responsabilité engagée au titre du service de transport ferroviaire fourni par SNCF. SNCF est responsable des dommages de toute nature causés aux voyageurs, du fait de l'exploitation des services de transport ferroviaire.

La SNCF, en sa qualité de transporteur, répond notamment :

- Des dommages corporels, matériels et moraux subis par les voyageurs, selon les conditions de droit commun applicables aux contrats de transport de voyageurs ;
- Dans les cas où elle assumerait des opérations de manutention et/ou de déplacements de bagages enregistrés (par exemple entre deux modes de transport en cas d'interruption du voyage), des pertes, avaries et vols survenus au cours de ces opérations, dans les mêmes conditions que celles prévues par les tarifs voyageurs pour les bagages enregistrés (la consultation de ces conditions se faisant à partir de l'adresse URL [www.sncf.com](http://www.sncf.com)).

Toutefois, les risques de pertes, d'avaries et de vols de bagages sont à la charge de l'Abonné.

### 18.2 Pour les titres iDTGVMAX et les services iDTGVMAX

iDTGV ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution de toute ou partie de la commande de l'Abonné, en cas de force majeure, de perturbation ou de grève totale ou partielle des moyens de transport et/ou communication.

iDTGV ne garantit pas que le Site et l'Application mobile iDTGVMAX sont exempts d'anomalie ou d'erreur. Si des anomalies ou erreurs venaient à se présenter, iDTGV ne garantit pas que celles-ci pourraient être corrigées, ni que le Site et l'Application mobile iDTGVMAX fonctionneraient sans interruption ou panne.

En procédant à la commande d'un abonnement iDTGVMAX, l'Abonné déclare connaître et accepter les caractéristiques et les limites de l'internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communication, à la connexion et à la transmission des données sur Internet, notamment lors de la passation des transactions de paiement.

En conséquence, iDTGV ne saurait en aucun cas être tenue responsable, de tout dommage direct ou indirect résultant, notamment :

- De la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- Des problèmes d'acheminement, de téléchargement et/ou la perte de tout courrier électronique et, plus généralement des problèmes provoquant la perte de toute donnée ;
- Des problèmes de téléchargement de l'Application iDTGVMAX et des Checks découlant notamment d'un dysfonctionnement du réseau internet ;
- Du dysfonctionnement de tout logiciel ;
- Des conséquences de tout virus, anomalie, défaillance technique ;
- De tout autre dysfonctionnement du réseau internet ainsi que de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché le bon déroulement de la commande.

iDTGV ne pourra accepter aucune réclamation et aucun remboursement, relatif à toute inexécution ou mauvaise exécution de la prestation qui est fournie à l'Abonné, si celle-ci lui est imputable, ou résulte du fait d'un tiers à la prestation, d'un cas fortuit ou indépendant de sa volonté ou d'un cas de force majeure.

## 19- CONTROLE ET REGULARISATIONS

La carte d'abonné iDTGVMAX, reçue à la suite de l'adhésion, doit être systématiquement présentée lors des contrôles en gare ou à bord des trains. La validité de l'abonnement iDTGVMAX est soumise, d'une part, à cette présentation et, d'autre part, à la possession d'un Check pour le train emprunté.

Pour l'accès aux rames iDTGV, l'Abonné doit arriver au plus tard 5 minutes avant le départ du train. Il est conseillé de se présenter le plus tôt possible dans la zone d'embarquement.

## **19.1 Contrôle des titres de transport :**

### **Stipulations relatives au contrôle de l'abonnement iDTGVMAX :**

Est considéré comme voyageur sans titre de transport valable, tout Abonné iDTGVMAX :

- qui ne peut présenter sa carte iDTGVMAX ou sa pièce d'identité (passeport, carte national d'identité ou permis de conduire ou carte de séjour) en cas de perte ou vol de sa carte iDTGVMAX,
- et qui n'a pas Checké au préalable le train dans lequel il voyage.

La carte iDTGVMAX étant rigoureusement personnelle et incessible, l'Abonné doit être en mesure de présenter au Superviseur une pièce d'identité officielle (passeport, carte national d'identité ou permis de conduire ou carte de séjour). Si vous n'êtes pas en mesure de présenter une des pièces d'identité susvisées, la sanction qui sera appliquée à l'Abonné est celle visée à l'article 19.2.

Les données électroniques conservées dans les systèmes d'information d'iDTGV se rapportant au titre de transport iDTGVMAX font foi, jusqu'à preuve du contraire, de la conclusion, du contenu et de l'exécution du contrat de vente conclu entre iDTGV et l'Abonné. Ces données électroniques constituent donc des preuves recevables, valables et opposables à l'Abonné dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé sur support papier.

Ainsi, en cas de contrôle électronique établissant la non-validité d'un titre de transport iDTGVMAX présenté par l'Abonné, les informations contenues dans le dispositif de lecture d'iDTGV feront foi et le titre iDTGVMAX ne sera pas valable.

Enfin, iDTGV décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou utilisation illicite des titres de transport iDTGVMAX, notamment en raison de la perte ou du vol du mobile de l'Abonné.

## **19.2 Régularisations :**

### **Régularisation à titre commercial**

Si l'Abonné n'est pas muni d'un titre de transport valable, tel que défini à l'article précédent, et qu'il se présente spontanément au Superviseur en lui signalant l'irrégularité de sa situation dès l'embarquement à bord de la rame iDTGV, une régularisation commerciale pourra être effectuée par le Superviseur dans la limite des places disponibles dans la Rame iDTGV.

Les régularisations à titre commercial s'effectuent dans les conditions précisées ci-après :

Quel que soit le Trajet en cause, les modalités de régularisation appliquées pour défaut de titre de transport ou titre de transport non valable sont :

- Si la personne voyage en première classe : elle doit s'acquitter du prix maximum de la première classe de la grille forfaitaire iDTGV en vigueur pour le Trajet et la période concernés, majoré d'une indemnité forfaitaire de 15 €.
- Si la personne voyage en seconde classe dans une autre zone réservée : elle doit s'acquitter le prix maximum de la seconde classe de la grille tarifaire iDTGV en vigueur pour le Trajet et la période concernés, majoré d'une indemnité forfaitaire de 15€.

La somme correspondant à cette régularisation commerciale doit être versée immédiatement par l'Abonné au Superviseur.

### **Pour les Abonnés en situation irrégulière :**

Toute personne est en situation irrégulière si, après le départ du train et sans s'être préalablement dirigé spontanément au Superviseur, elle n'est pas en mesure de lui présenter un titre de transport valable pour le train concerné, c'est-à-dire notamment si :

- La personne ne dispose pas d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité et avec photographie (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour) justifiant qu'elle est la personne mentionnée sur le titre iDTGV présenté ;
- La personne voyage dans une rame iDTGV dans des conditions de Trajet, de date, d'heure, de train, de classe, de confort et d'ambiance différentes que celles mentionnées sur sa carte iDTGVMAX;
- La non-validité de la carte iDTGVMAX ou du Check est établie à la suite du contrôle électronique effectué par le dispositif de lecture de la carte iDTGVMAX.

Si, au moment du contrôle du titre de transport, la personne n'a pas signalé préalablement et spontanément sa situation irrégulière au Superviseur dans les conditions définies ci-dessus, elle doit régulariser sa situation par le versement immédiat d'une somme dont les montants sont indiqués ci-dessous :

- Si la personne voyage en première classe : elle doit s'acquitter du prix maximum de la première classe de la grille forfaitaire iDTGV en vigueur pour le Trajet et la période concernés, majoré d'une indemnité forfaitaire de 50 €.
- Si la personne voyage en seconde classe dans une autre zone réservée : il convient qu'elle s'acquitte du prix maximum de la seconde classe de la grille tarifaire iDTGV en vigueur pour le Trajet et la période concernés, majoré d'une indemnité forfaitaire de 50 €.



L'indemnité est due par un voyageur en situation irrégulière. Toute situation irrégulière fera l'objet d'un constat par procès-verbal rédigé par le Superviseur.

Par ailleurs, en cas de montée ou de descente effectuée à une gare non indiquée sur le titre iDTGV, l'indemnité forfaitaire de régularisation qui sera appliquée est de 35€, sans que la personne ait à s'acquitter du prix d'un nouveau titre de transport iDTGV.

#### **Pour les Abonnés en situation frauduleuse :**

La personne est en situation frauduleuse si, notamment, dans les zones d'embarquement, de débarquement ou dans une rame iDTGV, elle utilise une carte iDTGVMAX :

- Contrefaite ; ou
- Falsifiée ; ou
- Etablie au nom d'une autre personne.

En cas de situation frauduleuse, les modalités de régularisation appliquées sont :

- Si la personne voyage en première classe : elle doit s'acquitter du prix maximum de la première classe de la grille tarifaire iDTGV en vigueur pour le Trajet et la période concernés, majoré d'une indemnité forfaitaire de 143 €.
- Si la personne voyage en seconde classe : elle doit s'acquitter du prix maximum de la seconde classe de la grille tarifaire iDTGV en vigueur pour le Trajet et la période concernés, majoré d'une indemnité forfaitaire de 143 €.

L'indemnité est due par un voyageur en situation frauduleuse. Toute situation frauduleuse fera l'objet d'un constat par procès-verbal rédigé par le Superviseur.

Toute utilisation frauduleuse d'un titre de transport iDTGV peut entraîner sa retenue immédiate et le cas échéant, l'ouverture de poursuites judiciaires.

Si l'Abonné est en possession d'une carte iDTGVMAX contrefaite, ou falsifiée ou établie au nom d'une autre personne, ou impayée, il pourra faire l'objet d'un dépôt de plainte pour escroquerie. Les procès-verbaux d'infraction entrent dans le cadre de la loi relative à la sécurité quotidienne du 15 novembre 2001 et notamment du délit de « fraude d'habitude ».

### **19.3 Modalités de Paiement en cas de régularisation**

Toute perception effectuée par les Superviseurs donne lieu à l'établissement d'un reçu qui le cas échéant, peut avoir valeur de titre de transport dans les rames iDTGV. A bord d'une rame iDTGV, les paiements s'effectuent en espèce (€) ou par carte bancaire française à puce affichant le logo CB, à l'exception des cartes à autorisation systématique. Les cartes bancaires internationales à piste, comportant le logo CB, VISA ou MasterCard, sont également acceptées.

Si le voyageur ne peut ou ne veut pas s'acquitter sur-le-champ de la somme qui vous est réclamée et refuse ainsi la transaction proposée, un procès-verbal de constatation de l'infraction est établi par le Superviseur. Dans ce cas, des frais de dossier de 38 € s'ajoutent à la somme initiale.

Vous disposez alors du délai prévu par la loi :

- Pour régler le montant de la transaction qui comprend :
  - o Le montant de la régularisation demandée ;
  - o Les frais de dossier, conformément aux dispositions de l'article 529-4 du Code de procédure pénale et à celles des articles 22 à 25 du décret n° 2016-541 du 3 mai 2016.
- Seuls les Services de Recouvrement des procès-verbaux SNCF sont compétents pour contestation ou encaissement, vous pouvez les contacter comme suit :

SNCF – CENTRE DE RECOUVREMENT DES PROCES-VERBAUX

Secteur Atlantique  
38 rue Charles Domercq  
33 081 BORDEAUX CEDEX  
Téléphone : 0825 03 69 85 (0.15€ la min)  
De 9h à 18h du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

SNCF – CENTRE DE RECOUVREMENT DES PROCES-VERBAUX

Secteur Méditerranéen  
72. Avenue du Président Wilson  
34 502 BEZIERS BP 60 118  
Téléphone : 0825 80 01 86 (0.15€ min)  
De 8h30 à 18h30 du lundi au jeudi, de 8h30 à 18h le vendredi (sauf jours fériés).

En l'absence d'acquiescement du montant dû, le procès-verbal sera ensuite transmis au Procureur de la République.

Il est possible de s'acquitter des sommes mentionnées dans le procès-verbal en Gare (espèces, chèque, mandat cash, cartes bancaires autorisées par SNCF), par Internet : [www.contravention-sncf.fr](http://www.contravention-sncf.fr) (cartes bancaires autorisées par SNCF), par téléphone (cartes bancaires autorisées par SNCF) ou par voie postale aux adresses précitées (espèces, chèque, mandat cash).

Lorsqu'ils procèdent au contrôle de l'existence et de la validité des titres iDTGV, les Superviseurs sont habilités à relever l'identité et l'adresse des contrevenants.

Si un contrevenant refuse ou se trouve dans l'impossibilité de justifier de son identité, le Superviseur en rendra compte immédiatement à tout officier de police judiciaire de la police nationale ou de la gendarmerie nationale territorialement compétent, qui pourra alors ordonner la présentation sans délai du contrevenant.

Si le règlement n'est pas effectué dans le délai légal imparti et en l'absence de protestation, le contrevenant fera l'objet de poursuites pénales conformément aux dispositions des articles 529-2 et suivants du Code de procédure pénale.

## **20- MODIFICATIONS DE L'HORAIRE, RETARD ET ANNULATION**

### **20.1 Modification de l'horaire**

iDTGV s'engage, dans la mesure du possible, à respecter les horaires transmis à la date du Check. Dans le cas où une modification de l'horaire prévu devait intervenir avant la date du départ, iDTGV ferait tout son possible pour informer l'Abonné dans les meilleurs délais par l'envoi d'un email à l'adresse électronique qu'il a enregistrée lors de sa souscription à l'Abonnement.

iDTGV ne saurait être tenue responsable en cas d'absence de réception par l'Abonné de l'email informant des modifications des horaires de train.

### **20.2 Retard**

En cas de retard en gare d'arrivée se situant entre 60 et 119 minutes par rapport à l'horaire indiqué dans la partie « voyages réalisés » du Compte Abonné ou dans l'email de confirmation du Check et imputable à la SNCF en sa qualité de transporteur, une compensation de 5 euros sera attribuée à l'Abonné sous forme de Bon d'Achat envoyé à l'adresse électronique qu'il aura enregistrée lors de sa souscription.

En cas de retard en gare d'arrivée supérieur à 120 minutes par rapport à l'horaire prévu et imputable à la SNCF en sa qualité de transporteur, l'Abonné sera dédommagé à hauteur de 10 euros sous forme de Bon d'Achat envoyé à l'adresse électronique qu'il aura enregistrée lors de sa souscription à l'Abonnement.

Les Bons d'Achat sont valables 12 mois, non nominatifs, ils permettent d'acquitter tout ou une partie des prestations du trafic proposées par iDTGV (à l'exception de l'Abonnement iDTGVMAX) et disponibles sur le Site iDTGV, le Site Mobile iDTGV et sur les Sites Vendeurs. Chaque Bon d'Achat n'est valable qu'une seule fois, ainsi, si la valeur d'un Bon d'Achat excède celle du produit acheté, cela ne donne pas lieu à restitution et il n'est plus possible de réutiliser ce Bon d'Achat pour un achat ultérieur.

En aucun cas le retard d'un train en gare d'arrivée ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement monétaire (en espèce, par virement bancaire, etc.).

Cet engagement de compensation n'est pas applicable lorsque le retard est inférieur à 60 minutes ou dû à une cause non imputable à la SNCF. Un retard non imputable à la SNCF peut notamment être causé par un acte caractérisé de malveillance, une manifestation de personnes extérieures à la SNCF, la survenance d'un obstacle sur la voie, un incident climatique, un accident de personne ou une alerte sécurité en gare. Un retard imputable à la SNCF peut être causé, notamment, par une défaillance de son matériel ou un incident caténaire.

En cas de retard de plus de 60 minutes, iDTGV Vous enverra directement un email à l'adresse électronique que Vous aurez enregistrée lors de votre Commande pour Vous indiquer si ledit retard ouvre droit à compensation en application du présent article. Ainsi, aucune démarche de votre part ne sera nécessaire.

### **20.3 Annulation**

Dans le cas où l'annulation d'un train Checké devait intervenir, iDTGV ferait tout son possible pour informer l'Abonné dans les meilleurs délais par l'envoi d'un email à l'adresse électronique qu'il a enregistrée lors de sa souscription à l'Abonnement.

Si cette annulation est imputable à iDTGV ou à la SNCF en sa qualité de transporteur, iDTGV pourra proposer à l'Abonné de voyager à bord d'une autre rame iDTGV, circulant à des dates et/ou heures différentes. Dans ce cas, l'Abonné pourra bénéficier des conditions de compensation décrites à l'article 20.2 des présentes Conditions Générales.

iDTGV n'effectue aucun remboursement ou aucune compensation pour les annulations de Checks pour des raisons personnelles, professionnelles ou de santé.

## **21- PROPRIETE INTELLECTUELLE**

iDTGVMAX est une marque déposée de iDTGV. iDTGV sont titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au Site iDTGVMAX, à l'Application mobile iDTGVMAX.

L'accès au Site iDTGVMAX, à l'Application mobile iDTGVMAX, au site iDTGV.com et aux Sites Vendeurs ne confère aucun droit de propriété intellectuelle relatif à ces sites qui restent la propriété exclusive d'iDTGV et de ses partenaires.

Les éléments accessibles sur le Site iDTGV, l'Application mobile iDTGVMAX notamment sous forme de textes, photographies, images, icônes, cartes, sons, vidéos, logiciels, base de données, données sont également protégés par des droits de propriété intellectuelle et industrielle et autres droits privatifs qu'iDTGV détient.

L'Internaute et/ou l'Abonné s'interdit de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit sui generis du producteur de bases de données, droit des marques, noms de domaine...) d'iDTGV et/ou de tiers.

Le nom de domaine [www.idtgvmax.com](http://www.idtgvmax.com) est un signe distinctif ne pouvant pas être utilisé sans l'autorisation expresse de son titulaire, iDTGV. Il en est de même pour les signes distinctifs de tiers qui sont protégés par la réglementation en vigueur.

Sauf dispositions explicites signalées dans les présentes Conditions Générales, personne ne peut, en aucun cas, reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter, sur quelque support que ce soit, par quelque moyen que ce soit, ou exploiter de quelque manière que ce soit, tout ou partie du Site iDTGVMAX, de l'Application mobile iDTGVMAX, sans l'autorisation écrite préalable d'iDTGV. Vous êtes informé que cette interdiction vise notamment, mais pas exclusivement, des pratiques telles que le scrapping ou l'utilisation de robots à des fins d'extraction, de reproduction de tout élément du Site iDTGVMAX, de l'Application mobile iDTGVMAX.

L'exploitation non préalablement autorisée par iDTGV, à quelque titre que ce soit, de tout ou partie du Site iDTGVMAX, de l'Application mobile iDTGVMAX pourra faire l'objet de toute action appropriée, notamment d'une action en contrefaçon.

Toute extraction, reproduction ou réutilisation de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle ou non du contenu des bases de données relatives au Site et/ou à l'Application mobile est interdite.

L'insertion de liens hypertextes vers toute partie du Site et/ou de l'Application mobile iDTGVMAX est interdite, sans autorisation préalable et écrite d'iDTGV.

## 22- DONNÉES PERSONNELLES

### 22.1 Collecte et Traitement des données personnelles

Les Internautes et/ou Abonnés sont informés que les informations qu'ils fournissent au moment de leur souscription à l'Abonnement et de manière générale, pour toute utilisation du Service sur le Site et/ou l'Application mobile sont stockées sur les serveurs d'iDTGV, hébergés chez un prestataire spécialisé, durant toute la période d'utilisation du Service.

En utilisant le Site et/ou l'Application mobile iDTGVMAX, l'Internaute et/ou Abonné accepte de fournir un certain nombre de données à caractère personnel qui seront traitées conformément à la loi n° 78-017 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les informations obligatoires demandées à l'Abonné sont nécessaires au traitement de son Abonnement. Aucune souscription ne pourra donc être effectuée sans l'apport des informations obligatoires.

Les données personnelles collectées sont :

- adresse email (champ obligatoire)
- mot de passe (champ obligatoire)
- civilité (champ obligatoire)
- nom (champ obligatoire)
- prénom (champ obligatoire)
- date de naissance (champ obligatoire)
- adresse postale (champ obligatoire)
- numéro de téléphone mobile (champ obligatoire)
- RIB ou RIP (champ obligatoire)

Les données personnelles sont collectées pour :

- Traiter les demandes de souscription aux Abonnements iDTGVMAX et gérer de manière large le Service pour l'exécution du contrat de transport passé entre iDTGV et l'Abonné ;
- Tout traitement des réclamations client ;
- L'information client en rapport avec l'Abonnement iDTGVMAX et les Trajets iDTGV ;
- Tout réseautage au sens large (échanges entre les Abonnés, Communauté) ;
- Analyser, notamment sur la base de statistiques, les informations/services/offres consultées/consommées, afin de permettre leur évolution/adaptation ainsi que faciliter la navigation sur le Site et/ou l'Application ;
- Etablir des études statistiques et des analyses marketing.

Sous réserve de l'acceptation de l'Abonné lors de sa souscription, iDTGV se réserve le droit d'utiliser ces informations à des fins de prospections commerciales ciblées relatives aux offres iDTGV et à ses partenaires. Ces communications peuvent prendre la forme de courriers électroniques, de courriers postaux ou de SMS.

iDTGV est le responsable du traitement de toutes les données personnelles collectées via le Site et/ou l'Application.

Conformément à la loi informatique et libertés, les fichiers de données à caractère personnel ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL. Cette déclaration fixe les conditions de collecte et de traitement des données.

L'Abonné dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement des données à caractère personnel le concernant. Ces droits peuvent être exercés directement auprès d'iDTGV :

- soit en envoyant sa demande accompagnée d'une copie de sa pièce d'identité, par courrier à l'adresse suivante : iDTGV, 2, Place de la Défense, 92053 La Défense Cedex, France,
- soit en envoyant sa demande avec une copie scannée de sa pièce d'identité par courrier électronique à l'adresse suivante : [donnees.personnelles@idtgvmax.com](mailto:donnees.personnelles@idtgvmax.com).

iDTGV s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de mettre en œuvre des mesures techniques et d'organisation pour protéger les données à caractère personnel. L'Abonné se déclare néanmoins parfaitement informé que du fait des caractéristiques et des contraintes du réseau Internet, les données circulant sur ce réseau ne sont pas protégées contre toute forme d'intrusion y compris par voie de piratage. L'Abonné reconnaît qu'il est impossible de garantir une sécurité totale aux données transmises sur le réseau Internet.

En conséquence, le Site ou l'Application mobile ne pourra être tenu responsable des incidents qui pourraient découler de cette transmission. Il appartient à l'Abonné de mettre en œuvre tous moyens utiles aux fins de préserver la confidentialité des informations transmises sur le réseau Internet. De manière générale, il est recommandé aux Abonnés d'utiliser leurs données personnelles avec beaucoup de prudence.

## 22.2 Partage et destinataires des données personnelles

Ces données sont destinées aux services commerciaux et administratifs d'iDTGV, aux supérieurs hiérarchiques du personnel travaillant dans ces services, aux services internes et externes à iDTGV chargés de son contrôle ainsi qu'aux entreprises extérieures pouvant être liées contractuellement à iDTGV pour l'exécution de son contrat avec l'Abonné.

Dans le cadre de ce traitement, certaines des données susvisées pourront faire l'objet de transferts à destination de sous-traitants d'iDTGV se trouvant en France ou en Suisse. Ces transferts seront effectués dans le respect de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dans la mesure où la Suisse est reconnue comme un Etat garantissant une protection adéquate des données à caractère personnel par la Commission Européenne.

A l'exclusion de ses sous-traitants, iDTGV s'engage à ne pas communiquer à des tiers, sous quelque forme que ce soit, les informations à caractère personnel en sa possession.

Toutefois, dans certaines circonstances, iDTGV peut être contraint, dans le cadre de procédures judiciaires ou fiscales, de communiquer à des autorités publiques les données à caractère personnel en sa possession. Sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre.

En tout état de cause, il est possible d'obtenir l'ensemble de ces informations sur le Site dans la rubrique « Charte de Confidentialité ».

## 23- COORDONNEES DU SERVICE CLIENT

Le Service Client iDTGVMAX est accessible par :

- formulaire de contact accessible depuis le Compte de l'Abonné sur iDTGVMAX.com ou sur l'Application mobile dans la rubrique « Contactez-nous »
- téléphone au 01 71 03 03 00 (prix d'un appel local) tous les jours de 9h à 18h.
- email au [maxtrotters@serviceclient.idtgvmax.com](mailto:maxtrotters@serviceclient.idtgvmax.com)

Toute demande d'informations, de précisions et réclamations éventuelles afférentes à l'Abonnement et au transport, doit être adressée à cette adresse située ci-dessus.

## 24- DROIT APPLICABLE, MEDIATION ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français.

Toute contestation relative à l'interprétation et/ou à l'exécution des présentes Conditions Générales pourra en cas de différend non résolu après une demande préalable auprès du Service Client, être soumise à une procédure de médiation :

- en contactant le Médiateur SNCF MOBILITÉS par courrier à l'adresse suivante : TSA 37701 – 59973 Tourcoing Cedex ou par internet sur le site [www.sncf.com/mediateur-mobilites](http://www.sncf.com/mediateur-mobilites)

Les principes et les règles applicables à la saisine du Médiateur SNCF Mobilités sont définis par le Protocole de médiation signé le 5 février 2016 et accessible sur le site internet du Médiateur. Le Protocole est également joint au rapport annuel du Médiateur, lui aussi accessible en ligne.

- et/ou en accédant à la plateforme européenne de résolution des litiges en ligne à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/odr>.

L'Abonné et/ou l'Internaute reste libre d'accepter ou de refuser le recours à la médiation et, en cas de recours à la médiation, chaque partie est libre d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

A défaut d'accord amiable, tout litige relatif à l'interprétation et/ou à l'exécution des Conditions Générales sera de la compétence exclusive des tribunaux français.

## **25- CREDITS**

### **Site et Application édités par :**

Le site internet d'iDTGVMAX, accessible à l'adresse [www.idtgvmax.com](http://www.idtgvmax.com), et l'Application mobile sont la propriété de

iDTGV, Société par actions simplifiée au capital de 1.500.000 euros, dont le siège social est situé 2 place de la Défense CNIT 1, 92053 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 478 221 021. Tél : 01 74 54 00 00.

### **Directeur de la publication :**

Directeur Marketing et Communication d'iDTGV.

### **Hébergeur :**

Interoute France  
DATACENTER  
34 rue des Gardinoux  
93300 Aubervilliers  
Tél : 01 41 61 45 00  
RCS : Bobigny B 428 616 577

### **Site / Application conçus et développés par :**

ALTEN SIRT  
130 Rue de Silly  
92100 BOULOGNE BILLAN COURT  
Tél : 01 46 08 75 00  
RCS : Nanterre B 400 357 885